

**Bientôt majeur !**

**Le problème**

Une problématique nationale : 25% des SDF viennent de la protection de l'enfance. Actuellement leur majorité est mal anticipée alors qu'ils n'ont pas les mêmes atouts que les autres de leur âge (soutien familial) et qu'ils devraient être mieux armés. Les sorties non préparées sont source de stress pour les jeunes (et les équipes) et les contrats « jeunes majeurs » sont des palliatifs qui repoussent les problèmes aux 21 ans, sans rien résoudre.

**Votre solution innovante**

Une action de mobilisation, de responsabilisation et d'accompagnement des jeunes, destinée à ritualiser certaines démarches d'apprentissage à l'autonomie, marquant ainsi le passage vers l'âge adulte et organisant le partenariat à destination de ce public.

**Les objectifs**

Soutenir les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, dès 16 ans, dans le développement de leurs capacités à devenir des hommes et femmes autonomes et responsables.

**La description de l'innovation**

- **Qui** : la commande vient du département.

Les acteurs et partenaires : l'ADIL, la Préfecture, les missions locales, la CPAM, les travailleurs sociaux des Centres Médico-Sociaux, les établissements et services médico-sociaux du champ de l'enfance, la Maison Des Adolescents.

- **Pour qui** :

Tous les jeunes de l'ASE, majeurs dans les 2 ans, quelle que soit leur situation (handicap, MNA...) ou leur lieu de placement (établissement, assistant familial, lieu de vie, PEAD...).

- **Quoi** :

Mise en œuvre d'un parcours formalisé, spécifique et intégrant les aspects règlementaires (participation en révision de situation, rédaction du projet d'autonomie) qui comprend :

- des actions éducatives menées dans les divers lieux de placements
- une cérémonie, animée par le président du Conseil départemental avec remise d'une mallette pour regrouper leurs documents personnels et des informations sur la vie d'adulte.
- différents modules présentant les compétences à acquérir pour devenir adulte, complétant ce qu'ils apprennent au quotidien dans leur lieu d'accueil, à l'école ou en formation...

- A) Module « droit au séjour » destiné aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) : la Préfecture clarifie les règles de séjour des étrangers sur le territoire français et les associations gestionnaires de dispositifs MNA les bases citoyennes d'une intégration en France.
- B) Module « Santé » : un bilan personnel et une information collective de la CPAM, la mise à jour des droits sociaux, l'apport de la Maison des adolescents sur la santé psychique.
- C) Module « accès au logement autonome » : animé par l'ADIL structurant sous forme ludique les connaissances sur le droit au logement et le « savoir habiter ».
- D) Module « insertion » : les Missions locales donnent des repères sur les opérateurs de l'insertion et les compétences à mobiliser dans la recherche d'emploi. Entrée en garantie jeunes pour les décrocheurs scolaires afin de participer à un parcours d'insertion.

E) Module « vie quotidienne » : les centres médico-sociaux abordent les thèmes de l'organisation administrative, l'accès aux droits et la gestion du budget personnel.

- **Quand :**

Première cérémonie « Bientôt majeur » en 2017, la deuxième le 22/10/2018. Le parcours s'ouvre par une cérémonie, « sorte de rituel », puis mise en place des 5 modules, principalement pendant les vacances scolaires de manière à favoriser la participation.

### **Les moyens humains et financiers**

Participation non rémunérée des partenaires

- **Budget :** 27 600 € en fonctionnement par an dont 49% en ressources humaines.

### **L'évaluation de l'innovation**

- **Impact**

Les jeunes : 179 pour 2018/2019.

Des temps de bilan différenciés entre les jeunes, les partenaires et en interne ont permis de constater que les jeunes apprécient les temps d'échange et la mallette trieur, symbole de ce qui se construit pour leur vie future et sert de trait d'union avec leur passage à l'âge adulte. Une appropriation au-delà des attentes. Ils sont rassurés par cette préparation à une vie d'adulte après l'ASE et les connaissances réseau acquises, pour les aider si besoin.

Pour les partenaires et collaborateurs assistants familiaux, les modules collectifs se révèlent une réelle plus-value, complémentaire des suivis individuels. Ils associent les partenaires de droit commun dans une logique de relais.

Pour les équipes éducatives du département, la majorité est anticipée et des projets travaillés en amont, avec les jeunes et partenaires, de manière à garantir leur mise en œuvre et leur poursuite au-delà de la prise en charge ASE.

- **Potentiel**

Plusieurs départements ont demandé des informations sur notre parcours : La Côte d'Or..., nous ont sollicités pour une intervention présentant de manière pratique son déploiement. Ce dispositif peut être reproduit assez simplement par n'importe quel Département en y associant ses partenaires locaux

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Préparation d'un 6<sup>e</sup> module : « le majeur : un être de droits et de devoirs », au vu du bilan :

- un parcours défini lorsque les jeunes quittent le service ASE, sans sorties sèches ;
- une stratégie partagée pour une approche plus qualitative de l'accompagnement des jeunes par tous et sans stigmatisation ;
- un « effet moteur » pour repenser les organisations des ESMS ;
- une image positive de la collectivité investie dans la préparation de l'avenir des jeunes de l'ASE et qui remplit donc pleinement sa mission envers eux ;

L'an prochain, un film (type clip ou court métrage) fera l'objet d'un projet commun entre les élèves de la section cinéma d'un lycée du département et des jeunes futurs majeurs de l'ASE autour de la question « Qu'est-ce qu'être majeur et comment s'y préparer ».

**3 Mots clés :** Jeunes - Insertion - Citoyenneté